



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

*Le Ministre*

**IGF-BM/Divers/10-20/004**  
No. ....

Port-au-Prince, le... **05 OCT. 2020**.....

**MÉ MORANDUM  
AUX  
ORDONNATEURS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES DES SERVICES PUBLICS**

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) rappelle à tous les Ordonnateurs principaux et secondaires des services publics de prendre les mesures nécessaires en vue de mettre en application les dispositions de l'arrêté du 29 mars 2017, publié dans le journal officiel Le Moniteur #54-A du mercredi 05 avril 2017 relatif au train de vie de l'État en ce qui concerne l'établissement de l'inventaire du parc de véhicules de l'Etat.

Aussi, il est demandé à tous les Ordonnateurs principaux et secondaires des services publics de :

- Mettre à jour l'inventaire des véhicules afin de constituer le parc automobile de l'État ;
- Récupérer, sans délai, tous véhicules acquis par leur administration et mise à disposition d'une quelconque personne n'occupant aucune fonction dans l'administration publique ;
- Présenter l'inventaire des véhicules en fonction de leur durée d'amortissement de telle sorte à dégager la liste des véhicules ayant plus de huit (8) ans de service ;
- Rendre disponible le véhicule pour toute vérification physique aux fins de comparaison avec l'inventaire.

L'Inspection Générale des Finances (IGF) est chargée de veiller à l'application dudit arrêté, ce, conformément à la correspondance du Premier Ministre *réf # : PM/JJ/fm-end/1241* et l'article 58 de la loi sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances.

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) compte sur la collaboration active de tous les concernés visés par la réglementation en vigueur.

  
Michel Patrick **BOISVERT**